



le Grand **Autunois** Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°3a), délégués de Couches, Mme Dominique COULON (jusqu'à la question n° 2j), déléguée de Curgy, M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1b), délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN (à partir de la question n°1d), déléguée de Dracy Lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n°C et jusqu'à la question n°1f), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinac, MM Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle Sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN (jusqu'à la question n°4b), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Augustin de CHAMPEAUX (jusqu'à la question n°2b), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1b), déléguée de Morlet, MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT (jusqu'à la question n°2a), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°2c), délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Anatole SAGOT, Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, MM René LOBET, Dominique COMMEAU, Jacques ROY, Mmes Anne-Marie MARILLER, Isabelle JOLY, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO VERDENET, M Eric MARCHAND à Mme Monique GATIER, Mme Sandrine GASSIER à M Jean-Louis CORMIER, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER POSZWA, M Métin ALBAYRAK à M Didier DEVOUCOUX, Mme Francette GYBELS à Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Fabrice VOILLOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Louis LAURENT à Mme Véronique PROST, Mme Laetitia PERRIER à Mme Catherine AMIOT (à partir de la question n°3a), M André LHOSTE à M Jean-Claude LHOSTE, Mme Dominique COULON à M Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°2j), M Guillaume GRILLON à M Michaël GUIJO, Mme Yolande FLECHE à Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Pierre THOMAS à M Gilles BERRET, M Olivier BARRÉ à M Gérard POIGNANT, M Christian DEMIZIEUX à Mme Anne-Marie DUCREUX.

A – Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné Monsieur Michaël GUIJO en tant que secrétaire de séance.

B – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023

Le conseil communautaire a approuvé le procès-verbal.

B - Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

1-FINANCES**a) Comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.**

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), le compte de gestion de l'exercice 2022.

b) Comptes administratifs pour l'exercice 2022.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (1 abstention) le compte administratif 2022 de la CCGAM, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget principal CCGAM	1 027 928,46	6 351 813,29	7 379 741,75

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (1 abstention), le compte administratif 2022 du budget annexe des salles Évènementielles, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Salles évènementielles	-105 524,93	156 984,76	51 459,83

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe de l'assainissement, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
SPANC	33 642,16	202 835,17	236 477,33

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (1 abstention), le compte administratif 2022 du budget annexe de l'abattoir, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Abattoir	-546 386,38	46 411,03	-499 975,35

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe des Immeubles Productifs de Revenus, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
Immeubles productifs de revenus	-112 146,50	101 323,53	-10 822,97

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe de l'aérodrome, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
Aérodrome	16 196,35	2 870,96	19 067,31

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
ZAE	799 616,60	294 275,11	1 093 891,71

Le conseil communautaire, a approuvé, à la majorité (1 abstention), le compte administratif 2022 du budget annexe de la salle Jean Genet, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Budget annexe CCGAM			
Salle Jean Genet	1 456,80	22 874,13	24 330,93

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget annexe GEMAPI, faisant ressortir le résultat de clôture suivant :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture sans les restes à réaliser
Budget annexe CCGAM			
GEMAPI	62 265,94	276 395,42	338 661,36

c) Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières sur l'exercice 2022.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le bilan annuel 2022 des acquisitions et cessions de la CCGAM, et a autorisé la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

d) Décision modificative n°1.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, de décision modificative n°1 de l'exercice 2023 et a autorisé le versement des subventions d'investissement.

2-ADMINISTRATION GENERALEa) Candidature au Label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle).

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, dépôt d'un dossier de candidature commune avec la Ville d'Autun pour l'obtention du Label 100% EAC délivré par l'État pour une durée de 5 ans renouvelables.

b) Salle Jean Genet – Dispositions tarifaires pour la mise à disposition de la salle.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité (4 abstentions), la location payante de la salle Jean Genet pour des événements privés correspondant à l'esprit de la salle, des événements associatifs dès qu'il y a une billetterie, des assemblées générales, colloques et réunions diverses ; Le conseil communautaire a approuvé les tarifs pour la location de la salle Jean Genet et de ses charges.

c) Salle Jean Genet – Approbation de la grille tarifaire des spectacles de la saison culturelle 2023/2024.

Le conseil communautaire a fixé, à la majorité (5 abstentions), les tarifs des spectacles pour la prochaine saison culturelle 2023/2024 de la salle Jean Genet comme suit :

Tarifs	Normal	Réduit	< 18 ans	< 6 ans
Spectacle Catégorie A	20 €	17 €	6 €	3 €
Spectacle Catégorie B	15 €	12 €	6 €	3 €
Carte 10 entrées	140 €			

d) Salle Jean Genet – Rémunération des intermittents du spectacle.

Le conseil communautaire a autorisé, à la majorité (4 abstentions), le recrutement ponctuel d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles, spectacles et/ou événements, animations.

Le conseil communautaire a fixé la rémunération des intermittents du spectacle à 16 euros brut de l'heure et précisé qu'en cas d'absence d'un technicien à la salle Jean Genet, deux heures seront accordées en sus à l'intermittent pour la lecture de la fiche technique.

e) Tarifs du conservatoire et école de musique.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'augmentation des tarifs du conservatoire de 10 % pour la rentrée scolaire 2023/2024.

f) Désignation d'un collège de référents déontologues pour les élus de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire a nommé, à la majorité (3 oppositions, 9 abstentions), le collège de déontologie composé de Monsieur Benoit HAIGRE, Monsieur Patrice RAYMOND et Monsieur Louis MATHEVET BIDINI en qualité de référent déontologue pour les élus de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Le conseil communautaire a fixé le montant des indemnités de vacation et de déplacement, les modalités de saisine et d'examen.

Le conseil communautaire permet au collège de proposer des actions pédagogiques au profit des élus et des actions de sensibilisations à la déontologie.

g) Convention avec l'association Eveneco pour la foire économique 2024.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (8 abstentions), la convention de mission entre la CCGAM et l'association Eveneco pour l'année 2023 et a attribué, pour l'année 2023, la somme de 10 000 € pour l'organisation de la 9ème édition de la foire économique du Grand Autunois Morvan.

3-DSTA

a) Sollicitation du SYDESL pour les travaux de raccordement de la ZA de Saint-Forgeot au réseau d'électricité, d'éclairage public et de la télécommunication.

Le conseil communautaire a sollicité, à l'unanimité, le SYDESL pour les travaux de raccordement de la ZA de Saint Forgeot au réseau d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

4-RESSOURCES HUMAINES

a) Modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), la modification du tableau des effectifs de la CCGAM, à compter du 01/06/2023.

b) Modification du règlement du Compte Personnel de Formation.

Le conseil communautaire a modifié, à l'unanimité, l'article 2 du règlement du Compte personnel de formation.

5-DADT

a) Programmation 2023 du contrat Territoire en Action.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité (1 abstention), les projets et la maquette financière du contrat Territoire en Action pour l'année 2023.

**VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE
L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

A Autun, le 17 Mai 2023
La Présidente
Marie-Claude BARNAY

